

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **01 novembre 2023 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la ville de Coteau-du-Lac.

Étaient présentes Madame Andrée Brosseau, Madame Myriam Sauvé et Monsieur Sylvain Brazeau et Monsieur Alain Laprade tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

sont également présents Monsieur Jacques Legault secrétaire

Absence motivée de Monsieur Patrick Delforge.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2571-11-23 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2572-11-23 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 01 novembre

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 octobre 2023;
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2023;
5. Approbation des comptes à payer au 1 novembre 2023;
6. Varia;
7. Parole à l'assistance;
8. Levée de l'assemblée ordinaire du 01 novembre 2023.

ADOPTÉE

2573-11-23 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 02 octobre 2023

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 02 octobre 2023 à 15:30.

ADOPTÉE

2574-11-23 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 02 octobre 2023

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 02 octobre 2023 à 16:00.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2575-11-23 Approbation des comptes à payer au 01 novembre 2023

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 01 novembre 2023 au montant total de 48 506.67\$ à savoir les chèques numéro 4591 à 4601 pour un montant de 39 409.86\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 9 096.81\$.

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2576-11-23 Levée de l'assemblée ordinaire du 01 novembre 2023

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 01 novembre 2023 soit levée à 16 h 08

ADOPTÉE

Andrée Brosseau, présidente

Jacques Legault, secrétaire